

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-8-6-7

Séance du vendredi 12 septembre 2014

C252 - INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-3-5-1 du 21 juin 2013 relative à la première génération des Contrats de Territoire de Vie – Opérations non terminées au 15 octobre 2014,
- VU la délibération n° CG-2014-2-6-3 du 14 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 - Cadre de Vie - C05,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne des 26 juin 2013 et 14 octobre 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde des subventions d'un montant total maximum de 65 787 € pour l'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques aux deux communes figurant dans la liste jointe en annexe,
- ❖ précise que ces opérations relèvent encore du « Guide de Aides » et sont de ce fait instruites sur l'AP 2013, et que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C252 au chapitre 204 - fonction 71 - nature 204142.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
12 SEPTEMBRE 2014

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03876	PFETTERHOUSE Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue tuilerie, gerschwiller, rosers et centre du village	236 417,00	20%	47 284,00
IRE03884	RUEDERBACH Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue de Heimersdorf	92 515,00	20%	18 503,00
			Total	65 787,00